



Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

18 juin 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt quatre juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusé : Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN).

2024-24 Délibération relative aux indemnités des élus

Rapporteur : Diogène BATALLA

A la suite de l'élection du Maire et de ses adjoints, le conseil municipal doit délibérer sur le montant des indemnités des élus.

En complément des 5 postes d'adjoints, Diogène BATALLA souhaite créer quatre postes de conseillers délégués comme suit :

Nom	Position	Fonctions
Alain BENISTY	Conseiller délégué	crématorium / PLU
Raphaël DELOIN	Conseiller délégué	sports / équipements sportifs
Caroline MIRANDA	Conseillère déléguée	CCAS / solidarité
Frédérique MOULIGNEAU	Conseillère déléguée	relations extérieures - partenaires

Monsieur le Maire propose de fixer le nouveau tableau des indemnités comme ci-après :

	Noms des élus au 24/06/2024	Taux pourcentage de l'indice 1027	Montant à titre indicatif au 24/06/2024
Maire	Diogène BATALLA	48,40 %	1 990,44 €
1er adjoint	Aymeric GIRARDON	19,50 %	800,00 €
2ème adjointe	Isabelle BONNET	17.00 %	700,00 €
3ème adjoint	Léo MOLINIE	17.00 %	700,00 €
4ème adjointe	Evelyne GIRARDON	14.60 %	600,00 €
5ème adjoint	Jean-Pierre BLANCHARD	12.20 %	500,00 €
Conseiller délégué	Raphaël DELOIN	7.30 %	300,00 €
Conseillère déléguée	Caroline MIRANDA	7.30 %	300,00 €
Conseiller délégué	Frédérique MOULIGNEAU	7.30 %	300,00 €
Conseiller délégué	Alain BENISTY	0 %	0,00 €
Sous-total de l'enveloppe des adjoints et conseillers délégués			4 200,00 €
Montant de l'enveloppe globale			6 190,44 €

VU les articles L.2123-20 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales qui détaillent le montant des indemnités pouvant être allouées au Maire, à ses adjoints et conseillers délégués ;

CONSIDERANT que pour une commune de 2 351 habitants (population totale authentifiée avant le dernier renouvellement intégral du conseil municipal, soit avant les élections de juin 2024), le taux maximal en pourcentage du montant mensuel de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,60 % pour l'indemnité du Maire (soit 2 121,03 €) et ne peut dépasser 19,80 % pour l'indemnité d'un adjoint ou un conseiller délégué (soit 813,88 €) ;

VU le montant maximal de l'enveloppe des indemnités des adjoints et des conseillers délégués fixé à 4 069,41 € ;

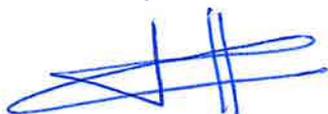
VU le montant de l'enveloppe globale des indemnités de l'ensemble des élus fixé à 6 190,44€ ;

CONSIDERANT que le montant total des indemnités versées aux adjoints et conseillers délégués peut dépasser le maximum prévu à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées à l'ensemble des élus ne soit pas dépassé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** les taux des indemnités des élus à compter du 24 juin 2024 tels que proposés dans le tableau ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal de la commune.

Le Maire
Diogène BATALLA




La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU

